



COMITÉ SYNDICAL DE L'USAN  
Séance du mercredi 04 mars 2026

ORDRE DU JOUR

Appels des membres élus – Quorum  
Désignation d'un secrétaire de séance  
Approbation du compte rendu de la dernière séance

DÉLIBÉRATIONS POUR VOTE AU COMITÉ

**Finances :**

**Budget Principal :**

1. Compte de gestion 2025 ;
2. Compte administratif 2025 ;
3. Affectation du résultat ;
4. Budget Primitif 2026 - édition complète consultable sur le lien suivant :  
<http://www.usan.fr/wp-content/uploads/2026/02/Budget-Principal-2026-edition-complete.pdf>

**Budget Annexe :**

5. Compte de gestion 2025 ;
6. Compte administratif 2025 ;
7. Affectation du résultat ;
8. Budget Primitif 2026 - édition complète consultable sur le lien suivant :  
<http://www.usan.fr/wp-content/uploads/2026/02/Budget-Annexe-2026-edition-complete.pdf>
9. Détermination des tarifs 2026 pour les études de nivellement en régie ;
10. Détermination des tarifs pour le barème des travaux et les coûts en régie ;
11. Mise en place de subventions d'équipement dans le cadre de la réduction de la vulnérabilité au risque d'inondations ;

**Ressources Humaines :**

12. Augmentation de la participation au financement de la prévoyance santé.

**Questions diverses**



## DÉLIBÉRATIONS PROPOSÉES AU COMITÉ

DGS/SP

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DU NORD



NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS		
Afférents au Comité Syndical	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
47	47	
Délibération		
26	03	01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ  
DE L'UNION SYNDICALE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD**

**SÉANCE DU MERCREDI 04 MARS 2026**

Date de la convocation  
18/02/2026  
Date d'affichage  
/03/2026

**OBJET : Finances – Budget Principal - Compte de gestion 2025.**

**Rapporteur : Monsieur Joël DEVOS**

Après la présentation du budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes et sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Comité Syndical de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le receveur d'Armentières, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Bureau a émis un avis

DGS/SP

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DU NORD



NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS		
Afférents au Comité Syndical	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
47	47	
Délibération		
26	03	02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ  
DE L'UNION SYNDICALE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD**

**SÉANCE DU MERCREDI 04 MARS 2026**

Date de la convocation  
18/02/2026  
Date d'affichage  
/03/2026

**OBJET : Finances – Budget Principal - Compte administratif 2025.**

**Rapporteur : Monsieur Joël DEVOS**

Monsieur Jean-Jacques DEWYNTER, Président de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord se retire au moment de l'adoption du compte administratif 2025.

Après la présentation du budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2025, les titres déduits des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte administratif dressé par monsieur le Président accompagné du compte de gestion présenté par le trésorier d'Armentières conforme au compte administratif dont les résultats sont ci-après évoqués.

Considérant que le Président a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2025 les finances du syndicat en présentant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées et utiles, il vous est proposé de procéder au règlement définitif du budget 2025 et de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES	RECETTES		
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 917 508,43	G	3 460 315,04
	Section d'investissement	B	3 826 184,74	H	2 083 434,34
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	2 361 935,88
	Report en section d'investissement (001)	D	160 192,33	J	0,00
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	6 903 865,50	= G + H + I + J	7 905 685,26
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	418 100,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	418 100,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	2 917 508,43	= G + I + K	5 822 250,92
	Section d'investissement	= B + D + F	4 404 457,07	= H + J + L	2 083 434,34
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	7 321 965,50	= G + H + I + J + K + L	7 905 685,26

Le Comité Syndical approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen, et arrête donc à la somme de 418 100,00,00 € le montant des crédits correspondants aux dépenses engagées non mandatées et 0 € le montant des recettes constatées et non encaissées, montants qui doivent être repris au B.P de l'exercice 2026.

Le Bureau a émis un avis

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SYNDICAT MIXTE FERME : USAN (M57) (1)**  
(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20007408600030

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

**M. 57**

**Compte administratif**  
**Voté par nature**

**BUDGET : UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD (3)**

**ANNEE 2025**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	
	<b>I</b>
	<b>A</b>

<b>Informations statistiques</b>	
	<b>Valeurs</b>
Population totale	20000

<b>Informations fiscales (N-2)</b>	
	<b>Collectivité</b>
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

<b>Informations financières – ratios</b>	
	<b>Valeurs</b>
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	122.4
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	152.5
3 Dépenses d'équipement brut / population	147.16
4 Encours de dette / population (2) (3)	95.46
5 DGF / population	0
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	63.05 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	84.2448 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	96.5 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	62.5995 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	10.31 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1584 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndcats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>418 100,00</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	59 700,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	225 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	133 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>		<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET</b>		<b>A</b>

	DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)		
Section de fonctionnement	2 917 508,43	3 460 315,04
Section d'investissement	3 826 164,74	2 083 434,34

<b>REPORTS DE L'EXERCICE</b> N-1	+	+
Report en section de fonctionnement (002)	0,00	2 361 935,88
Report en section d'investissement (001)	160 192,33	0,00
	=	=

<b>TOTAL EXERCICE</b> (réalisations + reports N-1)	6 903 865,50	7 905 685,26
	= A + B + C + D	= G + H + I + J

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b> (1)	E	K
Section de fonctionnement	0,00	0,00
Section d'investissement	418 100,00	0,00
<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	418 100,00	0,00
	= E + F	= K + L

<b>RESULTAT CUMULE</b>	= A + C + E	= G + I + K
Section de fonctionnement	2 917 508,43	5 822 250,92
Section d'investissement	4 404 457,07	2 083 434,34
<b>TOTAL CUMULE</b>	7 321 965,50	7 905 685,26
	= A + B + C + D + E + F	= G + H + I + J + K + L

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

**III – ADOPTION DU CA**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

**III**  
**A1**

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + PAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
<b>TOTAL</b>	<b>7 110 507,67</b>	<b>3 826 164,74</b>	<b>418 100,00</b>	<b>2 866 242,93</b>	<b>0,00</b>	<b>3 826 164,74</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	869 745,00	184 370,00	59 700,00	625 675,00	0,00	184 370,00
202 Frais réalisation documents urbanisme	25 000,00	5 308,24	0,00	19 691,76	0,00	5 308,24
2031 Frais d'études	804 745,00	170 013,04	59 700,00	575 031,96	0,00	170 013,04
2033 Frais d'insertion	20 000,00	9 048,72	0,00	10 951,28	0,00	9 048,72
2051 Concessions, droits similaires	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	40 700,00	1 193,70	0,00	39 506,30	0,00	1 193,70
2041481 Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421 Privé : Bien mobilier, matériel	40 700,00	1 193,70	0,00	39 506,30	0,00	1 193,70
21 Immobilisations corporelles	1 336 562,67	800 480,79	225 400,00	310 681,88	0,00	800 480,79
2112 Terrains de voirie	153 000,00	2 399,14	0,00	150 600,86	0,00	2 399,14
2128 Autres agencements et aménagement	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
21351 Bâtiments publics	10 000,00	5 507,94	0,00	4 492,06	0,00	5 507,94
2145 Construct° sol autre - Installat° gén.	381 250,00	186 273,00	155 000,00	39 977,00	0,00	186 273,00
2158 Autres inst., matériel, outil. techniques	62 720,00	412 223,17	40 300,00	-389 803,17	0,00	412 223,17
21628 Autres matériels de transport	110 000,00	76 560,68	30 100,00	3 339,32	0,00	76 560,68
21638 Autre matériel informatique	30 000,00	19 397,98	0,00	10 602,02	0,00	19 397,98
21648 Autres matériels de bureau et mobilier	31 500,00	13 625,08	0,00	17 874,92	0,00	13 625,08
2185 Matériel de téléphonie	1 517,67	0,00	0,00	1 517,67	0,00	0,00
2188 Autres immobilisations corporelles	546 575,00	84 493,80	0,00	462 081,20	0,00	84 493,80
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 632 000,00	1 957 070,30	133 000,00	1 741 929,70	0,00	1 957 070,30
2312 Agencements et aménagements de terrains	3 500 000,00	1 787 921,08	133 000,00	1 379 078,92	0,00	1 787 921,08
2314 Constructions sur sol d'autrui	532 000,00	121 354,80	0,00	410 645,20	0,00	121 354,80
2315 Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238 Avances commandés immo corporelles	0,00	47 794,42	0,00	-47 794,42	0,00	47 794,42
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>6 079 007,67</b>	<b>2 943 114,79</b>	<b>418 100,00</b>	<b>2 717 792,88</b>	<b>0,00</b>	<b>2 943 114,79</b>

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
10	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	121 500,00	121 470,57	0,00	29,43		121 470,57
1641	121 500,00	121 470,57	0,00	29,43		121 470,57
18	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>121 500,00</b>	<b>121 470,57</b>	<b>0,00</b>	<b>29,43</b>	<b>0,00</b>	<b>121 470,57</b>
45...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>6 200 507,57</b>	<b>3 064 585,36</b>	<b>418 100,00</b>	<b>2 717 822,31</b>	<b>0,00</b>	<b>3 064 585,36</b>
040	510 000,00	410 370,89		99 629,11		410 370,89
	180 000,00	122 781,77		57 218,23		122 781,77
139178	180 000,00	122 781,77		57 218,23		122 781,77
	330 000,00	287 589,12		42 410,88		287 589,12
2148	330 000,00	287 589,12		42 410,88		287 589,12
041	400 000,00	351 208,49		48 791,51		351 208,49
2128	0,00	338 515,51		-338 515,51		338 515,51
2145	0,00	12 692,98		-12 692,98		12 692,98
2314	400 000,00	0,00		400 000,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>910 000,00</b>	<b>761 579,38</b>		<b>148 420,62</b>		<b>761 579,38</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(4) Voir état Ill-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – ADOPTION DU CA**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE**

**III**  
**A3**

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
<b>TOTAL</b>	<b>7 270 700,00</b>	<b>2 083 434,34</b>	<b>0,00</b>	<b>5 187 265,66</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 540 347,67	665 249,74	2 875 097,93
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	575,70	-575,70
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 402 680,00	192 309,02	1 210 370,98
1322	Subv. non transf. Régions	6 000,00	24 235,22	-18 235,22
1323	Subv. non transf. Départements	1 237,67	0,00	1 237,67
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	7 179,60	-7 179,60
13258	Subv. non transf. Autres groupements	381 250,00	339 872,76	41 377,24
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	994 100,00	97 083,84	897 016,16
13278	Autres fonds européens	755 080,00	3 993,60	751 086,40
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>3 540 347,67</b>	<b>665 249,74</b>	<b>2 875 097,93</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	573 752,33	597 416,97	-23 664,64
10222	FCTVA	169 000,00	192 664,64	-23 664,64
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	404 752,33	404 752,33	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00		
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>623 752,33</b>	<b>597 416,97</b>	<b>26 335,36</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>4 164 100,00</b>	<b>1 262 666,71</b>	<b>2 901 433,29</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	2 146 600,00	0,00	
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	560 000,00	469 559,14	90 440,86

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N+1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	10 000,00		-10 000,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	11 500,00	3 840,89		7 659,11
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	122 800,00	122 781,77		18,23
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	24 000,00	4 325,45		19 674,55
2805	Licences, logiciels, droits similaires	17 000,00	7 232,43		9 767,57
281351	Bâtiments publics	0,00	214,20		-214,20
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 000,00	981,60		18,40
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	19 500,00	69 254,00		-49 754,00
281828	Autres matériels de transport	34 200,00	34 015,72		184,28
281838	Autre matériel informatique	15 000,00	15 798,53		-798,53
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	13 800,00	2 248,68		11 551,32
28185	Matériel de téléphonie	2 500,00	2 193,00		307,00
28185	Autres immo. corporelles	257 500,00	155 521,34		101 978,66
28188	Indemnités de renégociation de la dette	41 200,00	41 151,53		48,47
4817					
041	Opérations patrimoniales (10)	400 000,00	351 208,49		48 791,51
2031	Frais d'études	400 000,00	328 869,82		71 130,18
2033	Frais d'insertion	0,00	22 338,67		-22 338,67
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>3 106 600,00</b>	<b>820 767,63</b>		<b>2 285 832,37</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non tirées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(4) Sauf 185, 186 et 18448.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

### III – ADOPTION DU CA

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	<b>TOTAL</b>	<b>5 976 100,00</b>	<b>2 891 630,85</b>	<b>25 877,58</b>	<b>0,00</b>	<b>3 058 591,57</b>	<b>0,00</b>	<b>2 917 508,43</b>
011	Charges à caractère général (4)	1 020 000,00	516 376,25	21 115,41	0,00	482 508,34	0,00	537 491,66
60611	Eau et assainissement	200,00	2 116,41	0,00	0,00	-1 916,41	0,00	2 116,41
60612	Energie - Electricité	50 200,00	-3 937,59	16 500,00	0,00	37 637,59	0,00	12 562,41
60622	Carburants	120 000,00	77 296,68	0,00	0,00	42 703,32	0,00	77 296,68
60623	Alimentation	1 000,00	807,88	0,00	0,00	192,12	0,00	807,88
60628	Autres fournitures non stockées	5 000,00	21,60	0,00	0,00	4 978,40	0,00	21,60
60631	Fournitures d'entretien	1 500,00	117,92	0,00	0,00	1 382,08	0,00	117,92
60632	Fournitures de petit équipement	34 000,00	25 953,52	0,00	0,00	8 046,48	0,00	25 953,52
60636	Habillement et vêtements de travail	18 000,00	11 783,74	0,00	0,00	6 216,26	0,00	11 783,74
6064	Fournitures administratives	7 000,00	2 469,00	0,00	0,00	4 531,00	0,00	2 469,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	96 600,00	44 030,24	0,00	0,00	52 569,76	0,00	44 030,24
61228	Autres	1 500,00	1 291,20	0,00	0,00	208,80	0,00	1 291,20
6132	Locations immobilières	1 300,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
61358	Autres	18 000,00	1 228,92	0,00	0,00	16 771,08	0,00	1 228,92
614	Charges locatives et de copropriété	5 000,00	1 506,95	0,00	0,00	3 493,05	0,00	1 506,95
61521	Entretien terrains	100 000,00	775,13	0,00	0,00	99 224,87	0,00	775,13
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	4 000,00	4 019,16	0,00	0,00	-19,16	0,00	4 019,16
615231	Entretien, réparations voiries	220 000,00	164 416,42	0,00	0,00	55 583,58	0,00	164 416,42
61551	Entretien matériel roulant	47 000,00	31 461,68	0,00	0,00	15 538,32	0,00	31 461,68
61558	Entretien autres biens mobiliers	40 000,00	35 662,95	745,63	0,00	3 591,42	0,00	36 408,58
6156	Maintenance	36 000,00	16 375,18	900,00	0,00	18 724,82	0,00	17 275,18
6161	Multirisques	39 000,00	16 640,64	1 274,37	0,00	21 084,99	0,00	17 915,01
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	3 275,33	0,00	0,00	-3 275,33	0,00	3 275,33
6168	Autres primes d'assurance	31 000,00	27 546,27	0,00	0,00	3 453,73	0,00	27 546,27
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	3 500,00	3 013,80	0,00	0,00	486,20	0,00	3 013,80
6184	Versements à des organismes de formation	6 000,00	4 260,00	0,00	0,00	1 740,00	0,00	4 260,00
6188	Autres frais divers	5 000,00	2 137,93	0,00	0,00	2 862,07	0,00	2 137,93
62268	Autres honoraires, conseils	50 000,00	780,00	0,00	0,00	49 220,00	0,00	780,00

USAN (M57) - UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD - CA - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00	124,48	0,00	0,00	2 875,52	0,00	124,48
6228	Divers	10 000,00	2 958,00	0,00	0,00	7 042,00	0,00	2 958,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	864,00	0,00	0,00	2 136,00	0,00	864,00
6234	Réceptions	7 000,00	3 413,12	0,00	0,00	3 586,88	0,00	3 413,12
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00	215,98	0,00	0,00	2 784,02	0,00	215,98
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 500,00	1 243,03	0,00	0,00	256,97	0,00	1 243,03
6261	Frais d'affranchissement	7 000,00	4 487,64	0,00	0,00	2 512,36	0,00	4 487,64
6262	Frais de télécommunications	20 000,00	10 892,30	0,00	0,00	9 107,70	0,00	10 892,30
6281	Concours divers (cotisations)	1 500,00	1 470,00	0,00	0,00	30,00	0,00	1 470,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	11 000,00	8 595,53	743,23	0,00	1 661,24	0,00	9 338,76
6288	Autres services extérieurs	5 500,00	2 896,09	952,18	0,00	1 651,73	0,00	3 848,27
63512	Taxes foncières	2 000,00	816,00	0,00	0,00	1 184,00	0,00	816,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	2 100,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	600,00	2 049,12	0,00	0,00	-1 449,12	0,00	2 049,12
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 725 000,00	1 543 388,59	0,00	0,00	181 611,41		1 543 388,59
6331	Versement mobilité	10 000,00	9 104,67	0,00	0,00	895,33		9 104,67
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 500,00	4 077,47	0,00	0,00	422,53		4 077,47
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	18 000,00	16 473,56	0,00	0,00	1 526,44		16 473,56
64111	Rémunération principale titulaires	900 400,00	791 394,21	0,00	0,00	109 005,79		791 394,21
64112	SFT, indemnité de résidence	12 000,00	9 663,44	0,00	0,00	2 336,56		9 663,44
64113	NBI	4 000,00	3 243,82	0,00	0,00	756,18		3 243,82
64118	Autres indemnités	215 000,00	187 385,97	0,00	0,00	27 614,03		187 385,97
64131	Rémunérations	52 000,00	33 399,81	0,00	0,00	18 600,19		33 399,81
64138	Primes et autres indemnités	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00		0,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	140 000,00	130 850,76	0,00	0,00	9 149,24		130 850,76
6453	Cotisations aux caisses de retraites	280 000,00	283 682,84	0,00	0,00	-3 682,84		283 682,84
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	2 100,00	1 309,04	0,00	0,00	790,96		1 309,04
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	3 805,00	0,00	0,00	1 195,00		3 805,00
6478	Autres charges sociales diverses	10 000,00	10 668,00	0,00	0,00	-668,00		10 668,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6488	Autres	67 000,00	58 330,00	0,00	0,00	8 670,00		58 330,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	486 900,00	339 604,66	316,80	0,00	146 978,54		339 921,46
65311	Indemnités de fonction	110 000,00	104 886,84	0,00	0,00	5 113,16		104 886,84
65313	Cotisations de retraite	6 000,00	5 356,18	0,00	0,00	643,82		5 356,18
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	100,00	60,58	0,00	0,00	39,42		60,58
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	5,51	0,00	0,00	14 994,49		5,51
65568	Autres contributions	3 000,00	1 904,28	0,00	0,00	1 095,72		1 904,28
657358	Subv. fonct. autres groupements	292 000,00	195 033,76	0,00	0,00	96 966,24		195 033,76
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00		0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	22 800,00	22 800,00	0,00	0,00	0,00		22 800,00
65811	Droits d'utilisat* - informatique nuage	5 000,00	3 832,13	0,00	0,00	1 167,87		3 832,13
65818	Autres	8 000,00	5 723,16	316,80	0,00	1 960,04		6 039,96
65888	Autres	20 000,00	2,22	0,00	0,00	19 997,78		2,22
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>3 231 900,00</b>	<b>2 399 369,50</b>	<b>21 432,21</b>	<b>0,00</b>	<b>811 098,29</b>	<b>0,00</b>	<b>2 420 801,71</b>
66	Charges financières	25 600,00	19 052,21	4 445,37	0,00	2 102,42		23 497,58
66111	Intérêts réglés à l'échéance	26 000,00	25 213,19	0,00	0,00	786,81		25 213,19
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-400,00	-6 160,98	4 445,37	0,00	1 315,61		-1 715,61
67	Charges spécifiques (4)	10 000,00	3 650,00	0,00	0,00	6 350,00		3 650,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	3 650,00	0,00	0,00	6 350,00		3 650,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	2 000,00	0,00			2 000,00		0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	2 000,00	0,00			2 000,00		0,00
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>37 600,00</b>	<b>22 702,21</b>	<b>4 445,37</b>	<b>0,00</b>	<b>10 452,42</b>	<b>0,00</b>	<b>27 147,58</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>3 269 500,00</b>	<b>2 422 071,71</b>	<b>25 877,58</b>	<b>0,00</b>	<b>821 550,71</b>	<b>0,00</b>	<b>2 447 949,29</b>
023	Virement à la section d'investissement	2 146 600,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	560 000,00	469 559,14			90 440,86		469 559,14
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	10 000,00			-10 000,00		10 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6811	Dot. amort. immos incorporelles	518 800,00	418 407,61			100 392,39		418 407,61
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	41 200,00	41 151,53			48,47		41 151,53
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>2 706 600,00</b>	<b>469 559,14</b>			<b>2 237 040,86</b>		<b>469 559,14</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	4 445,37
Montant des ICNE de l'exercice N-1	6 160,98
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-1 715,61

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 66 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

**III – ADOPTION DU CA**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE**

**III**  
**B2**

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N+1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
	<b>TOTAL</b>	<b>3 614 164,12</b>	<b>3 446 515,04</b>	<b>13 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>153 849,08</b>
013	Atténuations de charges (4)	27 000,00	27 804,66	0,00	0,00	-804,66
6459	Remb. charges sécu. sociale et prévoyance	0,00	3 440,00	0,00	0,00	-3 440,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	27 000,00	24 364,66	0,00	0,00	2 635,34
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	218 224,12	212 426,42	0,00	0,00	5 797,70
70388	Autres redevances et recettes diverses	18 000,00	23 392,83	0,00	0,00	-5 392,83
706888	Autres	0,00	1 860,00	0,00	0,00	-1 860,00
708722	Remb. frais par régie avec ps.morale	200 224,12	187 173,59	0,00	0,00	13 050,53
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	2 855 440,00	2 779 607,58	13 800,00	0,00	62 032,42
744	FCTVA	22 500,00	23 824,90	0,00	0,00	-1 324,90
7472	Participation régions	27 000,00	31 071,60	0,00	0,00	-4 071,60
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	0,00	1 558,40	0,00	0,00	-1 558,40
74758	Participation autres groupements	2 573 340,00	2 589 983,31	0,00	0,00	-16 643,31
74778	Autres fonds européens	0,00	32 051,13	0,00	0,00	-32 051,13
747888	Autres	232 600,00	101 118,24	13 800,00	0,00	117 681,76
75	Autres produits de gestion courante (4)	3 500,00	6 305,49	0,00	0,00	-2 805,49
755	Dédits et pénalités perçus	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	2 000,00	4 805,49	0,00	0,00	-2 805,49
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>3 104 164,12</b>	<b>3 026 144,15</b>	<b>13 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>64 219,97</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	-10 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	10 000,00	0,00	0,00	-10 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>3 104 164,12</b>	<b>3 036 144,15</b>	<b>13 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 219,97</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	510 000,00	410 370,89			99 629,11
722	Immobilisations corporelles	330 000,00	287 589,12			42 410,88
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	180 000,00	122 781,77			57 218,23
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>510 000,00</b>	<b>410 370,89</b>			<b>99 629,11</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non illiquées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer la prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé OIN	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 587 132,27									
1641 Emprunts en euros (total)					2 587 132,27									
E4 BIS	CAISSE D'EPARGNE DE FLANDRE	18/12/2019	2020-04-05	25/04/2020	2 587 132,27	F		1,270	1,270	EURO	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

USAN (M57) - UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD - CA - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Devise	Possibilité de remboursement anticipé	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00							NON	
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
<b>Total général</b>					<b>2 587 132,27</b>								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

**B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV – ANNEXES**

**IV**

**B1.2**

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 909 251,17					121 470,57	25 213,19	0,00	4 445,37
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 909 251,17					121 470,57	25 213,19	0,00	4 445,37
E4 BIS	N	0,00	A-1	1 909 251,17	14,25	F	1,270		121 470,57	25 213,19	0,00	4 445,37
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M/E/P et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>Total général</b>		0,00		1 909 251,17					121 470,57	25 213,19	0,00	4 445,37

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et Intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

**IV – ANNEXES**

**B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX**

**IV**  
**B1.3**

**REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant du au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déflaté de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
		<b>B1.4</b>

**TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 909 251,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00
							0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réamalgamé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
																	Type de taux (7)
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délégation du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500 €	16/06/2023
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
L	VOITURES ET MOBILIER ROULANT	5
L	MOBILIER	5
L	MATERIELS ET TOUS BIENS MEUBLES IMMOBILISES	5
L	LOGICIELS, MATERIELS DE BUREAU ET INFORMATIQUE	2
L	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES ET SUPERIEURES A 5000 EUROS	5
L	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES ET INFERIEURES A 5000 EUROS	1
L	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS TRANSFERABLES ET SUPERIEURES A 5000 EUROS	5
L	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS TRANSFERABLES ET INFERIEURES A 5000 EUROS	1
L	FRAIS ETUDES ET INSERTIONS NON SUIVIS DE TRAVAUX	5
L	TOUS BIENS DE FAIBLE VALEUR ET INFERIEUR A 500 EUROS	1

**IV – ANNEXES**

**IV**

**B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

**B9**

**B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		3,99	0,00	3,99	3,99	0,00	3,99
Adjoint administratif territorial	C	0,99	0,00	0,99	0,99	0,00	0,99
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		26,54	0,00	26,54	25,30	1,24	26,54
Adjoint technique territorial	C	6,68	0,00	6,68	6,44	0,24	6,68
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Agent de Maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de Maîtrise Principal	C	2,86	0,00	2,86	2,86	0,00	2,86
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Ingénieur Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal de 2ème Classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>30,53</b>	<b>0,00</b>	<b>30,53</b>	<b>29,29</b>	<b>1,24</b>	<b>30,53</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>		<b>B11.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
SYMSAGEL	01/01/2001	SANS FISCALITE PROPRE	184 533,76
SMAGEAA	19/11/2002	SANS FISCALITE PROPRE	2 500,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPJ + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

DGS/SP

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DU NORD



NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS		
Afférents au Comité Syndical	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
47	47	
Délibération		
26	03	03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ  
DE L'UNION SYNDICALE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD**

**SÉANCE DU MERCREDI 04 MARS 2026**

Date de la convocation  
18/02/2026  
Date d'affichage  
/03/2026

**OBJET : Finances – Budget Principal – Affectation du résultat.**

**Rapporteur : Monsieur Joël DEVOS**

Les membres du Comité syndical de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord,

Après s'être fait présenter le compte administratif 2025,

Après s'être fait présenter le compte de gestion 2025 dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

**RESULTAT DE L'EXERCICE**

**Section d'investissement :**

Résultat de l'année N - 1 742 730.40 €  
Résultats antérieurs...N-1.. - 160 192.33 €

Résultats cumulés à la clôture  
de l'exercice N - 1 902 922.73 €

**Section de Fonctionnement :**

Résultat de l'année N 542 806.61 €  
Résultats antérieurs...N-1... 2 361 935.88 €

Résultats cumulés à la clôture  
de l'exercice N 2 904 742.49 €

**EXCEDENT GLOBAL DE + 1 001 819.76 €**

## DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT

Résultats cumulés de la section d'investissement :	- 1 902 922.73 €
Restes à réaliser en recettes :	0.00 €
Restes à réaliser en dépenses :	418 100.00 €

**BESOIN DE FINANCEMENT REEL "INVESTISSEMENT" = 2 321 022.73 €**

## AFFECTATION DES RESULTATS

**Le Bureau décide :**

- de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement soit au compte 1068 "Réserves" du Budget Primitif : 2 321 022.73 €

- et le solde en report de la section de fonctionnement de Budget Primitif, soit (c/110 ligne budgétaire 002 : 583 719.76 €)

Le Bureau a émis un avis

DGS/SP

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DU NORD



NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS		
Afférents au Comité Syndical	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
47	47	
Délibération		
26	03	04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ  
DE L'UNION SYNDICALE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD**

**SÉANCE DU MERCREDI 04 MARS 2026**

Date de la convocation  
18/02/2026  
Date d'affichage  
/03/2026

**OBJET : Finances – Budget Principal - Budget Primitif 2026.**

**Rapporteur : Monsieur Joël DEVOS**

Il est soumis à notre assemblée le projet de budget primitif 2026 dont le détail vous est joint et qu'il s'équilibre de la façon suivante :

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DÉPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1066)	5 559 169,60	7 720 000,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	418 100,00	0,00
		(si solde négatif)	(si solde positif)
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	1 742 739,40	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	7 720 000,00	7 720 000,00
		+	+
		DÉPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 210 000,00	3 626 280,24
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
		(si déficit)	(si excédent)
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	583 719,76
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	4 210 000,00	4 210 000,00
		+	+
	TOTAL DU BUDGET (4)	11 930 000,00	11 930 000,00

Il est rappelé que le Comité Syndical est amené à se prononcer uniquement sur le budget primitif de l'exercice 2026, les reports ayant déjà votés à l'occasion de la présentation du compte administratif 2025 et de l'affectation du résultat.

Le Bureau a émis un avis

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**USAN (M57)  
SYNDICAT MIXTE FERME**

Numéro SIRET : 20007408600030  
Poste comptable : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

**Budget primitif  
relatif à l'exercice 2026  
voté par Nature**

**Budget principal**

**Instruction budgétaire et comptable M. 57**  
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements  
publics

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>		<b>C1</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)	
			(2)	
TOTAL DU BUDGET	6 743 673,17	5 543 749,38	0,00	A1 -1 199 923,79
Investissement	3 826 164,74	2 083 434,34 (3)	0,00	A2 -1 742 730,40
Fonctionnement	2 917 508,43	3 460 315,04 (4)	0,00	A3 542 806,61

RESTES A REALISER N-1				
Dépenses	Recettes			Solde (B)
	I + II	III + IV	B1	B2
TOTAL des RAR	418 100,00	0,00	0,00	-418 100,00
Investissement	418 100,00	0,00	0,00	-418 100,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	-1 618 023,79
Investissement	-2 160 830,40
Fonctionnement	542 806,61

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou défectifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>418 100,00</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	59 700,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	225 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	133 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS**

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	5 559 169,60	7 720 000,00
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	418 100,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	1 742 730,40	(si solde positif) 0,00
		=	=
	<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	<b>7 720 000,00</b>	<b>7 720 000,00</b>
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 210 000,00	RECETTES 3 626 280,24
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 583 719,76
		=	=
	<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>4 210 000,00</b>	<b>4 210 000,00</b>
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>11 930 000,00</b>	<b>11 930 000,00</b>

(1) A imputer uniquement en cas de reprises des résultats anticipés ou défaits de l'exercice précédent.  
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.  
 (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.  
 (4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

**III**  
**A1**

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
<b>TOTAL</b>	<b>6 756 197,67</b>	<b>418 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 559 169,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 559 169,60</b>	<b>III = I + II</b> <b>5 977 269,60</b>
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	852 480,00	59 700,00	0,00	1 049 200,00	0,00	0,00	1 049 200,00	1 108 900,00
202	25 000,00	0,00		31 000,00	0,00	0,00	31 000,00	31 000,00
2031	787 480,00	59 700,00		988 200,00	0,00	0,00	988 200,00	1 047 900,00
2033	20 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
2051	20 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
204	40 700,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
20421	40 700,00	0,00		30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
21	999 517,67	225 400,00	0,00	954 500,00	0,00	0,00	954 500,00	1 179 900,00
2112	153 000,00	0,00		230 000,00	0,00	0,00	230 000,00	230 000,00
2128	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
21351	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2145	350 000,00	155 000,00		350 000,00	0,00	0,00	350 000,00	505 000,00
2158	60 000,00	40 300,00		40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	80 300,00
21828	60 000,00	30 100,00		100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	130 100,00
21838	30 000,00	0,00		30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
21848	30 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
2185	1 517,67	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
2188	295 000,00	0,00		162 500,00	0,00	0,00	162 500,00	162 500,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	3 832 000,00	133 000,00	0,00	2 390 469,60	0,00	0,00	2 390 469,60	2 523 469,60
2312	3 300 000,00	133 000,00		1 670 000,00	0,00	0,00	1 670 000,00	1 803 000,00
2314	532 000,00	0,00		720 469,60	0,00	0,00	720 469,60	720 469,60

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
238	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>5 724 697,67</b>	<b>418 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 424 169,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 424 169,60</b>	<b>4 842 269,60</b>
10	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	121 500,00	0,00		125 000,00	0,00		125 000,00	125 000,00
1641	121 500,00	0,00		125 000,00	0,00		125 000,00	125 000,00
18	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
27	0,00	0,00		130 000,00	0,00		130 000,00	130 000,00
275	0,00	0,00		130 000,00	0,00		130 000,00	130 000,00
020								
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>121 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>255 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>255 000,00</b>	<b>255 000,00</b>
45...	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>5 846 197,67</b>	<b>418 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 679 169,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 679 169,60</b>	<b>5 097 269,60</b>
040	510 000,00			480 000,00	0,00		480 000,00	480 000,00
139178	180 000,00			150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00
2148	330 000,00			330 000,00	0,00		330 000,00	330 000,00
041	330 000,00			330 000,00	0,00		330 000,00	330 000,00
2128	400 000,00			400 000,00	0,00		400 000,00	400 000,00
	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2145	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2314	400 000,00			400 000,00	0,00		400 000,00	400 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>910 000,00</b>			<b>880 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>880 000,00</b>	<b>880 000,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET  
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

III  
A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>6 756 197,67</b>	<b>0,00</b>	<b>5 398 977,27</b>	<b>0,00</b>	<b>5 398 977,27</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	3 430 597,67	0,00	3 884 705,00	0,00	3 884 705,00
1318 Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321 Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 394 080,00	0,00	989 200,00	0,00	989 200,00
1322 Subv. non transf. Régions	6 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
1323 Subv. non transf. Départements	1 237,67	0,00	0,00	0,00	0,00
13248 Subv. non transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13258 Subv. non transf. Autres groupements	350 000,00	0,00	530 000,00	0,00	530 000,00
1326 Subv. non transf. Autres E.P.L.	924 200,00	0,00	806 285,00	0,00	806 285,00
13278 Autres fonds européens	755 080,00	0,00	1 556 220,00	0,00	1 556 220,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>3 430 597,67</b>	<b>0,00</b>	<b>3 884 705,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 884 705,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	169 000,00	0,00	126 892,27	0,00	126 892,27
10222 FCTVA	169 000,00	0,00	126 892,27	0,00	126 892,27
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>219 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>166 892,27</b>	<b>0,00</b>	<b>166 892,27</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>3 649 597,67</b>	<b>0,00</b>	<b>4 051 597,27</b>	<b>0,00</b>	<b>4 051 597,27</b>
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	2 146 600,00		406 180,00	0,00	406 180,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		(6) (7) (8)	I		II	III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	560 000,00		541 200,00	0,00	541 200,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	11 500,00		5 000,00	0,00	5 000,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	122 800,00		115 000,00	0,00	115 000,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	24 000,00		1 200,00	0,00	1 200,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	17 000,00		750,00	0,00	750,00
281351	Bâtiments publics	0,00		1 200,00	0,00	1 200,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 000,00		1 000,00	0,00	1 000,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	19 500,00		95 000,00	0,00	95 000,00
281828	Autres matériels de transport	34 200,00		45 000,00	0,00	45 000,00
281838	Autre matériel informatique	15 000,00		12 000,00	0,00	12 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	13 800,00		5 000,00	0,00	5 000,00
28185	Matériel de téléphonie	2 500,00		1 100,00	0,00	1 100,00
28188	Autres immo. corporelles	287 500,00		217 750,00	0,00	217 750,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	41 200,00		41 200,00	0,00	41 200,00
041	Opérations patrimoniales (9)	400 000,00		400 000,00	0,00	400 000,00
2031	Frais d'études	400 000,00		400 000,00	0,00	400 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>3 106 600,00</b>		<b>1 347 380,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 347 380,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET  
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

III  
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>								
011	Charges à caractère général (4)	5 976 100,00	0,00	0,00	4 210 000,00	0,00	0,00	4 210 000,00	4 210 000,00
60611	Eau et assainissement	200,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60612	Energie - Electricité	50 200,00	0,00		45 000,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00
60622	Carburants	120 000,00	0,00		110 000,00	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00
60623	Alimentation	1 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60631	Fournitures d'entretien	1 500,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	34 000,00	0,00		39 000,00	0,00	0,00	39 000,00	39 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	18 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6064	Fournitures administratives	7 000,00	0,00		7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	96 600,00	0,00		89 600,00	0,00	0,00	89 600,00	89 600,00
61228	Autres	1 500,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6132	Locations immobilières	1 300,00	0,00		1 300,00	0,00	0,00	1 300,00	1 300,00
61358	Autres	18 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	5 000,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
61521	Entretien terrains	100 000,00	0,00		45 000,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	4 000,00	0,00		6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	220 000,00	0,00		220 000,00	0,00	0,00	220 000,00	220 000,00
61551	Entretien matériel roulant	47 000,00	0,00		47 000,00	0,00	0,00	47 000,00	47 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	40 000,00	0,00		40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6156	Maintenance	36 000,00	0,00		32 400,00	0,00	0,00	32 400,00	32 400,00
6161	Multirisques	39 000,00	0,00		45 000,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6168	Autres primes d'assurance	31 000,00	0,00		31 000,00	0,00	0,00	31 000,00	31 000,00
6182	Documentation générale et technique	3 500,00	0,00		3 500,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	6 000,00	0,00		8 200,00	0,00	0,00	8 200,00	8 200,00
6188	Autres frais divers	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
62268	Autres honoraires, conseils	50 000,00	0,00		60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00	0,00		4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00
6228	Divers	10 000,00	0,00		13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6234	Réceptions	7 000,00	0,00		7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6247	Transports collectifs	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 500,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	7 000,00	0,00		7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6262	Frais de télécommunications	20 000,00	0,00		16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 500,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	11 000,00	0,00		12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6288	Autres services extérieurs	5 500,00	0,00		5 500,00	0,00	0,00	5 500,00	5 500,00
63512	Taxes foncières	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	2 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	600,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 725 000,00	0,00		1 757 300,00	0,00		1 757 300,00	1 757 300,00
6331	Versement mobilité	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 500,00	0,00		4 500,00	0,00		4 500,00	4 500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	18 000,00	0,00		18 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	900 400,00	0,00		900 000,00	0,00		900 000,00	900 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	12 000,00	0,00		11 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00
64113	NBI	4 000,00	0,00		3 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00
64118	Autres indemnités	2 15 000,00	0,00		2 15 000,00	0,00		2 15 000,00	2 15 000,00
64131	Rémunérations	52 000,00	0,00		50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00
64138	Primes et autres indemnités	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	140 000,00	0,00		145 000,00	0,00		145 000,00	145 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	280 000,00	0,00		310 000,00	0,00		310 000,00	310 000,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	2 100,00	0,00		2 100,00	0,00		2 100,00	2 100,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00		200,00	0,00		200,00	200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	0,00		6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	10 000,00	0,00		82 000,00	0,00		82 000,00	82 000,00
6488	Autres	67 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

USAN (M57) - UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD - BP (projet de budget) - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	486 900,00	0,00	0,00	496 920,00	0,00	0,00	496 920,00	496 920,00
65311	Indemnités de fonction	110 000,00	0,00		110 000,00	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00
65313	Cotisations de retraite	6 000,00	0,00		11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	100,00	0,00		120,00	0,00	0,00	120,00	120,00
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
65568	Autres contributions	3 000,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	292 000,00	0,00		299 000,00	0,00	0,00	299 000,00	299 000,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	22 800,00	0,00		22 800,00	0,00	0,00	22 800,00	22 800,00
65811	Droits d"utilisat" - informatique nuage	5 000,00	0,00		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
65818	Autres	8 000,00	0,00		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
65888	Autres	20 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>3 231 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 222 720,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 222 720,00</b>	<b>3 222 720,00</b>
66	Charges financières	25 600,00	0,00		27 900,00	0,00		27 900,00	27 900,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	26 000,00	0,00		23 700,00	0,00		23 700,00	23 700,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-400,00	0,00		4 200,00	0,00		4 200,00	4 200,00
67	Charges spécifiques (4)	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	2 000,00			2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	2 000,00			2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00		0,00			
	<b>Total des charges financières et spécifiques</b>	<b>37 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 900,00</b>	<b>0,00</b>		<b>39 900,00</b>	<b>39 900,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>3 269 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 262 620,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 262 620,00</b>	<b>3 262 620,00</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
023	Virement à la section d'investissement	2 145 600,00			406 180,00	0,00		406 180,00	406 180,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	560 000,00			541 200,00	0,00		541 200,00	541 200,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	518 800,00			500 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	41 200,00			41 200,00	0,00		41 200,00	41 200,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>2 706 600,00</b>			<b>947 380,00</b>	<b>0,00</b>		<b>947 380,00</b>	<b>947 380,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	4 200,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	4 200,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

III  
B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>					
013	Atténuations de charges (3)	3 614 164,12	0,00	3 626 280,24	0,00	3 626 280,24
6459	Remb. charges sécu. sociale et prévoyance	27 000,00	0,00	29 000,00	0,00	29 000,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	27 000,00	0,00	29 000,00	0,00	29 000,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	218 224,12	0,00	213 280,24	0,00	213 280,24
70388	Autres redevances et recettes diverses	18 000,00	0,00	20 280,24	0,00	20 280,24
706888	Autres	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
708722	Remb. frais par régie avec ps. morale	200 224,12	0,00	190 000,00	0,00	190 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	2 855 440,00	0,00	2 902 000,00	0,00	2 902 000,00
744	FCTVA	22 500,00	0,00	25 600,00	0,00	25 600,00
7472	Participation régions	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	2 573 340,00	0,00	2 642 200,00	0,00	2 642 200,00
74778	Autres fonds européens	0,00	0,00	37 200,00	0,00	37 200,00
747888	Autres	232 600,00	0,00	197 000,00	0,00	197 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	3 500,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
755	Dépôts et pénalités perçus	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>3 104 164,12</b>	<b>0,00</b>	<b>3 146 280,24</b>	<b>0,00</b>	<b>3 146 280,24</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>3 104 164,12</b>	<b>0,00</b>	<b>3 146 280,24</b>	<b>0,00</b>	<b>3 146 280,24</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	510 000,00		480 000,00	0,00	480 000,00
722	Immobilisations corporelles	330 000,00		330 000,00	0,00	330 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	180 000,00	I	150 000,00	II	150 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>510 000,00</b>		<b>480 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>480 000,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DJ 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 587 132,27									
1641 Emprunts en euros (total)					2 587 132,27									
E4 BIS	CAISSE D'EPARGNE DE FLANDRE	18/12/2019	2020-04-05	25/04/2020	2 587 132,27	F		1,270	1,270	EURO	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de liège sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

USAN (M57) - UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD - BP (projet de budget) - 2026

Mature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)					
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)		Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N			
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00												
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>												
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00												
1687 Autres dettes (total)					0,00												
<b>Total général</b>					<b>2 587 132,27</b>												

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des Impôts

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>		<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compt)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Indox (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 909 251,17					123 020,60	23 663,16	0,00	4 158,94
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 909 251,17					123 020,60	23 663,16	0,00	4 158,94
E4 BIS	N	0,00	A-1	1 909 251,17	14,25	F	1,270		123 020,60	23 663,16	0,00	4 158,94
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers localités-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

USAN (M57) - UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD - BP (projet de budget) - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice				ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	
1667 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>1 909 251,17</b>				<b>123 020,60</b>	<b>23 663,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 158,94</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV  
B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant d0 au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant d0
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multipliateur jusqu'à 3 ou multipliateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multipliateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV  
B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres indices
	Indice	Indice						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sans unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 909 251,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swap/ton)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							0
	% de l'encours							0,00
	Montant en euros							0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>		<b>B2</b>

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500 €		16/06/2023
	<b>Catégories de biens amortis</b>		
L	VOITURES ET MATERIELS ROULANTS	5	16/06/2023
L	MOBILIER	5	16/06/2023
L	MATERIELS ET TOUS BIENS MEUBLES IMMOBILISES	5	16/06/2023
L	LOGICIELS, MATERIELS DE BUREAU ET INFORMATIQUE	2	16/06/2023
L	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES INF A 5000 EUROS	1	16/06/2023
L	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES SUP A 5000 EUROS	5	16/06/2023
L	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS TRANSFERABLES ET SUP A 5000 EUROS	5	16/06/2023
L	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS TRANSFERABLES ET INF A 5000 EUROS	1	16/06/2023
L	ETUDES ET INSERTIONS INF A 5000 EUROS ET NON SUIVI DE TX	1	16/06/2023
L	ETUDES ET INSERTIONS SUP A 5000 EUROS ET NON SUIVI DE TX	5	16/06/2023
L	TOUS BIENS DE FAIBLE VALEUR ET INFÉRIEUR A 500 EUROS	1	16/06/2023

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint administratif territorial	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		26,00	0,00	26,00	24,60	1,00	25,60
Adjoint technique territorial	C	7,00	0,00	7,00	6,00	1,00	7,00
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Agent de Maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de Maîtrise Principal	C	3,00	0,00	3,00	2,60	0,00	2,60
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00



<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	
	<b>IV</b>
	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indexe (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique territorial				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)	C	TECH	367	0,00	A Autres	A Contractuel
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

CH : Police.

POUP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non classés.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Meilleur du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1\* : Accord temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2\* : Accréditation saisonnière d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de port pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans le limite de six ans.

332-13 : Remplacement temporaire d'un titulaire.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1\* : Absence de cadre d'emplois.

332-8-2\* : Justifié par les besoins des services ou le retour des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3\* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4\* : Communes nouvelles (issues de fusion de communes de moins de 10 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5\* : Autres collectivités territoriales ou établissements communaux (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-8-6\* : Emplois des communes (-2 000 hab.) et des groupements communaux (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - ne peut être nommé en titre de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8, sous réserve que l'agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concourra à l'échelle de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).

343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnaires de direction).

333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers doivent être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>B11.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
SYMSAGEL	01/01/2001	SANS FISCALITE PROPRE	185 000,00
SMAGEAA	19/11/2002	SANS FISCALITE PROPRE	2 500,00
EPCI			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

DGS/SP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU NORD



NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS		
Afférents au Comité Syndical	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
47	47	
Délibération		
26	03	05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ  
DE L'UNION SYNDICALE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD**

**SÉANCE DU MERCREDI 04 MARS 2026**

Date de la convocation  
18/02/2026  
Date d'affichage  
/03/2026

**OBJET : Finances – Budget annexe - Compte de gestion 2025.**

**Rapporteur : Monsieur Joël DEVOS**

Après la présentation du budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes et sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Comité Syndical de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord déclare que le compte de gestion du budget annexe dressé, pour l'exercice 2025 par le receveur d'Armentières, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Bureau a émis un avis

DGS/SP

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DU NORD



NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS		
Afférents au Comité Syndical	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
47	47	
Délibération		
26	03	06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ  
DE L'UNION SYNDICALE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD**

**SÉANCE DU MERCREDI 04 MARS 2026**

Date de la convocation  
18/02/2026  
Date d'affichage  
/03/2026

**OBJET : Finances – Budget annexe - Compte administratif 2025.**

**Rapporteur : Monsieur Joël DEVOS**

Monsieur Jean-Jacques DEWYNTER, Président de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord se retire au moment de l'adoption du compte administratif 2025.

Après la présentation du budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2025, les titres déduits des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte administratif dressé par monsieur le Président accompagné du compte de gestion présenté par le trésorier d'Armentières conforme au compte administratif dont les résultats sont ci-après évoqués.

Considérant que le Président a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2025 les finances du syndicat en présentant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées et utiles, il vous est proposé de procéder au règlement définitif du budget 2025 et de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

II - PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	200 282,74	G	208 482,66
	Section d'investissement	B	18 199,15	H	17 414,50
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	448 373,16 (si excédant)
	Report en section d'investissement (001)	D	17 414,50 (si déficit)	J	0,00 (si excédant)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	235 896,38	= G + H + I + J	669 270,32
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	200 282,74	= G + I + K	651 856,82
	Section d'investissement	= B + D + F	35 613,05	= H + J + L	17 414,50
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	235 896,38	= G + H + I + J + K + L	669 270,32

Le Comité Syndical approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen, et arrête donc à la somme de 0 € le montant des crédits correspondants aux dépenses engagées non mandatées et à la somme de 0 € le montant des recettes constatées et non encaissées, montants qui doivent être repris au B.P de l'exercice 2026.

Le Bureau a émis un avis

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SYNDICAT MIXTE FERME : BUDGET ANNEXE DE L'USAN (M57) (1)**  
(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20007408600022

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

**M. 57**

**Compte administratif**  
**Voté par nature**

**BUDGET : UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD (3)**

**ANNEE 2025**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS</b>		<b>C1</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	218 481,86	222 897,16	428 958,66 A1	433 373,96
Investissement	18 199,15	17 414,50 (2)	-17 414,50 A2	-18 199,15
Dont 1068		17 414,50		
Fonctionnement	200 282,71	205 482,66 (3)	446 373,16 A3	451 573,11

RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses	Recettes		
		III + IV	B1	Solde (B) (5)
<b>TOTAL des RAR</b>		0,00	0,00 B1	0,00
Investissement		0,00 III	0,00 B2	0,00
Fonctionnement		0,00 IV	0,00 B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
	A1 + B1	A2 + B2
<b>TOTAL</b>	433 373,96	-18 199,15
Investissement		-18 199,15
Fonctionnement	451 573,11	

(1) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : - si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>		<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET</b>		<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 200 282,71	G 205 482,66
	Section d'investissement	B 18 199,15	H 17 414,50

<b>REPORTS DE L'EXERCICE</b> N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00	I 446 373,16
	Report en section d'investissement (001)	D 17 414,50	J 0,00

<b>TOTAL EXERCICE</b> (réalisations + reports N-1)	<b>= A + B + C + D</b>	<b>235 896,36</b>	<b>= G + H + I + J</b>	<b>669 270,32</b>
---	------------------------	-------------------	------------------------	-------------------

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b> (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	<b>= E + F</b>	<b>0,00</b>	<b>= K + L</b>

<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	<b>= A + C + E</b>	<b>200 282,71</b>	<b>= G + I + K</b>	<b>651 855,82</b>
	Section d'investissement	<b>= B + D + F</b>	<b>35 613,65</b>	<b>= H + J + L</b>	<b>17 414,50</b>
	TOTAL CUMULE	<b>= A + B + C + D + E + F</b>	<b>235 896,36</b>	<b>= G + H + I + J + K + L</b>	<b>669 270,32</b>

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandataées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandataées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

III - ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES		
		A

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
<b>TOTAL</b>	<b>35 900,00</b>	<b>17 414,50</b>	<b>0,00</b>	<b>18 485,50</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	17 414,50	17 414,50	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>17 414,50</b>	<b>17 414,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>17 414,50</b>	<b>17 414,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021 <i>Virement de la section de fonctionnement (4)</i>	18 485,50			
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)</i>	0,00	0,00		0,00
041 <i>Opérations patrimoniales (8)</i>	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>18 485,50</b>	<b>0,00</b>		<b>18 485,50</b>
<b>Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté</b>	<b>0,00</b>			
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>35 900,00</b>	<b>17 414,50</b>	<b>0,00</b>	<b>18 485,50</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

**III – ADOPTION DU CA**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

**III**  
**A1**

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BF + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
<b>TOTAL</b>	<b>18 485,50</b>	<b>18 199,15</b>	<b>0,00</b>	<b>286,35</b>	<b>0,00</b>	<b>18 199,15</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	18 485,50	18 199,15	0,00	286,35	0,00	18 199,15
1641 Emprunts en euros	18 485,50	18 199,15	0,00	286,35	0,00	18 199,15
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>18 485,50</b>	<b>18 199,15</b>	<b>0,00</b>	<b>286,35</b>	<b>0,00</b>	<b>18 199,15</b>
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>18 485,50</b>	<b>18 199,15</b>	<b>0,00</b>	<b>286,35</b>	<b>0,00</b>	<b>18 199,15</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges transférées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE		B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	<b>TOTAL</b>	<b>636 000,00</b>	<b>199 127,72</b>	<b>1 154,99</b>	<b>0,00</b>	<b>435 717,29</b>	<b>0,00</b>	<b>200 282,71</b>
011	Charges à caractère général (4)	377 614,50	7 173,77	0,00	0,00	370 440,73	0,00	7 173,77
615231	Entretien, réparations voiries	367 614,50	0,00	0,00	0,00	367 614,50	0,00	0,00
6156	Maintenance	5 000,00	3 913,41	0,00	0,00	1 086,59	0,00	3 913,41
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	165,00	0,00	0,00	-165,00	0,00	165,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	5 000,00	3 095,36	0,00	0,00	1 904,64	0,00	3 095,36
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	220 000,00	184 078,23	0,00	0,00	35 921,77		184 078,23
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	220 000,00	184 078,23	0,00	0,00	35 921,77		184 078,23
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	7 500,00	3 120,53	0,00	0,00	4 379,47	0,00	3 120,53
6541	Créances admises en non-valeur	2 500,00	1 230,53	0,00	0,00	1 269,47	0,00	1 230,53
65818	Autres	5 000,00	1 890,00	0,00	0,00	3 110,00	0,00	1 890,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>605 114,50</b>	<b>194 372,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>410 741,97</b>	<b>0,00</b>	<b>194 372,53</b>
66	Charges financières	7 400,00	4 755,19	1 154,99	0,00	1 489,82		5 910,18
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 200,00	6 110,07	0,00	0,00	89,93		6 110,07
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 200,00	-1 354,88	1 154,99	0,00	1 399,89		-199,89
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	5 000,00	0,00			5 000,00		0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00	0,00			5 000,00		0,00
	<b>Total des charges financières et spécifiques</b>	<b>12 400,00</b>	<b>4 755,19</b>	<b>1 154,99</b>	<b>0,00</b>	<b>6 489,82</b>		<b>5 910,18</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>617 514,50</b>	<b>199 127,72</b>	<b>1 154,99</b>	<b>0,00</b>	<b>417 231,79</b>	<b>0,00</b>	<b>200 282,71</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (EP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
023	Virement à la section d'investissement	18 485,50						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00	0,00			0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>18 485,50</b>	<b>0,00</b>			<b>18 485,50</b>		<b>0,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	1 154,99
Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 354,88
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-199,89

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandataées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières (telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent).

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
	<b>TOTAL</b>	<b>189 626,84</b>	<b>205 482,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-15 855,82</b>
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	189 626,84	205 482,66	0,00	0,00	-15 855,82
706888	Autres	189 626,84	205 482,66	0,00	0,00	-15 855,82
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>189 626,84</b>	<b>205 482,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-15 855,82</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>189 626,84</b>	<b>205 482,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-15 855,82</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
--	--------------------------------	------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Recettes justifiées non tirées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DJ 040) (RF 043 = DJ 043).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destinés à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					317 941,00								
1641 Emprunts en euros (total)					317 941,00								
003	SOCIETE GENERALE	04/09/2009	2009-09-30	30/09/2010	79 620,00	F		4,482	4,482	A	C	N	A-1
7864645	ASSET MANAGEMENT RTO	10/10/2010	2010-12-26	30/06/2011	100 446,00	F		3,690	3,690	A	C	N	A-1
8061774	CAISSE D'EPARGNE DE FLANDRE	18/08/2011	2011-10-20	25/02/2012	41 446,00	F		4,890	4,890	T	X Autres	N	A-1
8262265	CAISSE D'EPARGNE DE FLANDRE	18/10/2012	2012-11-25	25/11/2013	96 430,00	F		5,210	5,210	A	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00								
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00								

BUDGET ANNEXE DE L'USAN (M57) - UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD - CA - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé C/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>317 941,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire (OCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICM de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		115 738,82					18 199,15	6 110,07	0,00	1 154,99
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		115 738,82					18 199,15	6 110,07	0,00	1 154,99
003	N	0,00	A-1	21 934,31	4,00	F	4,482	4 908,35	1 203,20	0,00	0,00	248,53
7854645	N	0,00	A-1	31 712,39	5,00	F	3,690	5 681,70	1 379,84	0,00	0,00	588,35
8061774	N	0,00	A-1	16 862,57	6,00	F	4,890	2 362,73	897,23	0,00	0,00	82,46
8262265	N	0,00	A-1	46 229,55	7,00	F	5,210	5 246,37	2 629,80	0,00	0,00	235,65
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET ANNEXE DE L'USAN (M57) - UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD - CA - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1662 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>115 738,82</b>				<b>18 199,15</b>	<b>6 110,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 154,99</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>		<b>B1.4</b>

**TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	115 738,82	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
<b>(F) Autres types de structures</b>	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

DGS/SP

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DU NORD



NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS		
Afférents au Comité Syndical	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
47	47	
Délibération		
26	03	07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ  
DE L'UNION SYNDICALE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD**

**SÉANCE DU MERCREDI 04 MARS 2026**

Date de la convocation  
18/02/2026  
Date d'affichage  
/03/2026

**OBJET : Finances – Budget annexe – Affectation du résultat.**

**Rapporteur : Monsieur Joël DEVOS**

Les membres du Comité syndical de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

Après s'être fait présenter le compte administratif 2025,

Après s'être fait présenter le compte de gestion 2025 dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

**RESULTAT DE L'EXERCICE**

**Section d'investissement :**

Résultat de l'année N - 784.65 €  
Résultats antérieurs...N-1.. - 17 414.50 €

-----  
Résultats cumulés à la clôture  
de l'exercice N - 18 199.15 €

**Section de Fonctionnement :**

Résultat de l'année N 5 199.95 €  
Résultats antérieurs...N-1... 446 373.16 €

-----  
Résultats cumulés à la clôture  
de l'exercice N 451 573.11 €

**EXCEDENT GLOBAL DE + 433 373.96 €**

## DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT

Résultats cumulés de la section d'investissement : 18 199.15 €  
Apurement du compte 44588 via 1068 : 33 404.13 €  
Restes à réaliser en recettes :  
Restes à réaliser en dépenses :

**BESOIN DE FINANCEMENT REEL "INVESTISSEMENT" = 51 603.28 €**

## AFFECTATION DES RESULTATS

**Le Bureau décide :**

- de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement soit au compte 1068 "Réserves" du Budget Primitif : 51 603.28 €

- et le solde en report de la section de fonctionnement de Budget Primitif, soit (c/110 ligne budgétaire 002 : 399 969.83 €

Le Bureau a émis un avis

DGS/SP

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DU NORD



NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS		
Afférents au Comité Syndical	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
47	47	
Délibération		
26	03	08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ  
DE L'UNION SYNDICALE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD**

**SÉANCE DU MERCREDI 04 MARS 2026**

Date de la convocation  
18/02/2026  
Date d'affichage  
/03/2026

**OBJET : Finances – Budget annexe - Budget Primitif 2026.**

**Rapporteur : Monsieur Joël DEVOS**

Il est soumis à notre assemblée le projet de budget primitif 2026 dont le détail vous est joint et qui s'équilibre de la façon suivante :

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	53 386,72	105 000,00

		DEPENSES	RECETTES
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 51 603,28	(si solde positif) 0,00

	=	=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		105 000,00	105 000,00

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	590 000,00	190 030,17

		DEPENSES	RECETTES
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 399 969,83

	=	=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		590 000,00	590 000,00

<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>695 000,00</b>	<b>695 000,00</b>
----------------------------	--	-------------------	-------------------

Il est rappelé que le Comité Syndical est amené à se prononcer uniquement sur le budget primitif de l'exercice 2026, les reports ayant déjà votés à l'occasion de la présentation du compte administratif 2025 et de l'affectation du résultat.

Le Bureau a émis un avis

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**BUDGET ANNEXE DE L'USAN (M57)  
SYNDICAT MIXTE FERME**

Numéro SIRET : 20007408600022  
Poste comptable : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

**Budget primitif  
relatif à l'exercice 2026  
voté par Nature**

**Budget principal**

**Instruction budgétaire et comptable M. 57**  
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements  
publics

**I – INFORMATIONS GENERALES**

**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)**

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	218 481,86	222 897,16	0,00 A1	4 415,30
Investissement	18 199,15	17 414,50 (3)	0,00 A2	-784,65
Fonctionnement	200 282,71	205 482,66 (4)	0,00 A3	5 199,95

RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes		Solde (B)
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	0,00 III + IV	0,00 B1	0,00
Investissement	I	0,00 III	0,00 B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00 IV	0,00 B3	0,00

	A1 + B1	A2 + B2	A3 + B3	RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
<b>TOTAL</b>				4 415,30
Investissement				-784,65
Fonctionnement				5 199,95

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou déficitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficit, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>		<b>A</b>

VOTE	DEPENSES	RECETTES
	53 396,72	105 000,00
	+	+

<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde positif) 0,00
		(si solde négatif) 51 603,28
	=	=

<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>105 000,00</b>
---	--	-------------------

VOTE	DEPENSES	RECETTES
	590 000,00	190 030,17
	+	+

<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00
		(si excédent) 399 969,83
	=	=

<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>590 000,00</b>
--	--	-------------------

<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>695 000,00</b>
----------------------------	--	-------------------

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou défilés de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent (telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements) ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	34 296,72	0,00	34 296,72
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 296,72</b>	<b>0,00</b>	<b>34 296,72</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	18 485,50	0,00	19 100,00	0,00	19 100,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>18 485,50</b>	<b>0,00</b>	<b>19 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 100,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>18 485,50</b>	<b>0,00</b>	<b>53 396,72</b>	<b>0,00</b>	<b>53 396,72</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>18 485,50</b>	<b>0,00</b>	<b>53 396,72</b>	<b>0,00</b>	<b>53 396,72</b>
--------------	------------------	-------------	------------------	-------------	------------------

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>51 603,28</b>
--	------------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>105 000,00</b>
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	17 414,50	0,00	51 603,28	0,00	51 603,28
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>17 414,50</b>	<b>0,00</b>	<b>51 603,28</b>	<b>0,00</b>	<b>51 603,28</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>17 414,50</b>	<b>0,00</b>	<b>51 603,28</b>	<b>0,00</b>	<b>51 603,28</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	18 485,50		53 396,72	0,00	53 396,72
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>18 485,50</b>		<b>53 396,72</b>	<b>0,00</b>	<b>53 396,72</b>

<b>TOTAL</b>	<b>35 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>105 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>105 000,00</b>
--------------	------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+				
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>				
<b>0,00</b>				

=				
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				
<b>105 000,00</b>				

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>53 396,72</b>
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	382 614,50	0,00	294 603,28	0,00	294 603,28
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	220 000,00	0,00	220 000,00	0,00	220 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 500,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>605 114,50</b>	<b>0,00</b>	<b>524 603,28</b>	<b>0,00</b>	<b>524 603,28</b>
66	Charges financières	7 400,00	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	5 000,00		5 000,00	0,00	5 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>617 514,50</b>	<b>0,00</b>	<b>536 603,28</b>	<b>0,00</b>	<b>536 603,28</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	18 485,50		53 396,72	0,00	53 396,72
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>18 485,50</b>		<b>53 396,72</b>	<b>0,00</b>	<b>53 396,72</b>

<b>TOTAL</b>	<b>636 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>590 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>590 000,00</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>590 000,00</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	189 626,84	0,00	190 030,17	0,00	190 030,17
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>189 626,84</b>	<b>0,00</b>	<b>190 030,17</b>	<b>0,00</b>	<b>190 030,17</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>189 626,84</b>	<b>0,00</b>	<b>190 030,17</b>	<b>0,00</b>	<b>190 030,17</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>189 626,84</b>	<b>0,00</b>	<b>190 030,17</b>	<b>0,00</b>	<b>190 030,17</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>399 969,83</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>590 000,00</b>
--	-------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>53 396,72</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)				0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				317 941,00									
1641 Emprunts en euros (total)				317 941,00									
003		2009-09-30	30/09/2010	79 620,00	F		4,482	4,482	EURO	A	C	N	A-1
7654645		2010-12-26	30/06/2011	100 445,00	F		3,690	3,690	EURO	A	C	N	A-1
8061774		2011-10-20	25/02/2012	41 446,00	F		4,890	4,890	EURO	T	X Autres	N	A-1
8262265		2012-11-25	25/11/2013	96 430,00	F		5,210	5,210	EURO	A	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)				0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)				0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)				0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)				0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)				0,00									

BUDGET ANNEXE DE L'USAN (M57) - UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD - BP (projet de budget) - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>317 941,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant le typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-535 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1504 A et 1595 du code général des impôts

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**

**B1.2**

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		115 738,82					19 019,84	5 289,38	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		115 738,82					19 019,84	5 289,38	0,00	0,00
003	N	0,00	A-1	21 934,31	4,00			4,482	5 126,37	983,18	0,00	0,00
7854645	N	0,00	A-1	31 712,39	5,00			3,690	5 891,35	1 170,19	0,00	0,00
8061774	N	0,00	A-1	16 662,57	6,00			4,890	2 480,41	779,55	0,00	0,00
8262265	N	0,00	A-1	45 229,55	7,00			5,210	5 519,71	2 356,46	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET ANNEXE DE L'USAN (M57) - UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD - BP (projet de budget) - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)		Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>115 738,82</b>					<b>19 019,84</b>	<b>5 289,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>		<b>B1.4</b>

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	115 738,82	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

DGS/SP

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DU NORD



NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS		
Afférents au Comité Syndical	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
47	47	
Délibération		
26	03	09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ  
DE L'UNION SYNDICALE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD**

**SÉANCE DU MERCREDI 04 MARS 2026**

Date de la convocation  
18/02/2026  
Date d'affichage  
/03/2026

**OBJET : Finances - Détermination des tarifs 2026 pour les études de nivellement en Régie.**

**Rapporteur : Monsieur Joël DEVOS**

L'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord instaure chaque année le barème relatif aux études de topographie réalisées en Régie (nivellement) préalables à la mise en place de la banque de données hydrographiques, d'une part, et aux programmes de travaux d'hydrauliques d'autre part.

Il est proposé au Comité de fixer ce barème pour les études de topographie ci-après pour l'année 2026 :

- pour les cours d'eau : 2,20 euros hors taxes le mètre linéaire ;
- pour les parcelles : 110,00 euros hors taxes l'hectare.

Les dépenses et les recettes liées à ces opérations seront imputées au chapitre 040 et au chapitre 042.

Le Bureau a émis un avis

DGS/SP

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DU NORD

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS

Afférents au Comité Syndical	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
47	47	
Délibération		
26	03	10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ  
DE L'UNION SYNDICALE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD**

**SÉANCE DU MERCREDI 04 MARS 2026**

Date de la convocation  
18/02/2026  
Date d'affichage  
/03/2026

**OBJET : Finances - Détermination des tarifs pour le barème des travaux et les coûts en régie.**

**Rapporteur : Monsieur Joël DEVOS**

Le barème des travaux à réaliser dans le cadre de l'activité terrassement - entretien et faucardement sur les différents cours d'eau situés dans le périmètre de l'USAN ainsi que les coûts horaires des agents dans le cadre des activités en matière d'animation, ingénierie et études sont à déterminer pour l'année 2026.

Il est proposé aux membres du Comité de fixer les coûts suivants :

TRAVAUX	Unité	Tarif HT
Installation de chantier, matériel et matériaux	U	459,00 €
Installation de chantier, sondage divers	U	387,50 €
Installation de chantier curage fossés de voiries, panneaux	U	100.00 €
Faucardements avec panier faucardeur réalisables à partir d'une seule rive	MI	0.96 €
Eparage tracteur tête de broyage 1,20 mètre (4 passes)	MI	0,43 €
Gyrobroyage et éparage tracteur tête de broyage 1,20 mètre	M <sup>2</sup>	0.10 €
Prix horaire Broyage de branche avec broyeur sur prise de force tracteur	Heure	81.5 €
Taille de haie avec bras épareur sur tracteur	Heure	73.02 €
Curage de fossés de voirie – Godet trapèze	MI	1.20 €
Curage de fossés de voirie – Godet rétro	MI	1.50 €
Enlèvement embâcles et débardage avec pince de tri sur pelle hydraulique < à 10 tonnes	Heure	135 €

Broyage de ligneux avec tête de broyage forestier sur pelle hydraulique < à 10 tonnes	Heure	235 €
Transport de terres et autres matériaux		
De 0 à 500 mètres	Tonne	7 €
De 501 à 1000 mètres	Tonne	10 €
De 1001 à 2500 mètres	Tonne	16 €
Prix horaire Hydropelle	Heure	95 €

<b>PRIX MAIN D'OEUVRE</b>	<b>Unité</b>	<b>Tarif HT</b>
Prix main d'œuvre « chantiers verts » par agent	Heure	31.30 €
Prix main d'œuvre « piéqueur » par agent	Heure	32.61 €
Prix main d'œuvre « conducteur de travaux » par agent	Heure	35.67 €
Prix main d'œuvre « technicien » par agent	Heure	41.12 €
Prix main d'œuvre « ingénieur » par agent	Heure	50.04 €

Il est donc demandé aux membres du Comité d'autoriser monsieur le Président à appliquer les tarifs présentés ci-dessus à partir de l'année 2026.

Ces coûts restent applicables jusqu'à la prochaine actualisation votée par le Comité.

Les dépenses et les recettes liées à ces opérations seront imputées au chapitre 040 et au chapitre 042 du Budget Primitif 2026.

Le Bureau a émis un avis

DGS/SP

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DU NORD



NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS		
Afférents au Comité Syndical	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
47	47	
Délibération		
26	03	11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ  
DE L'UNION SYNDICALE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD**

**SÉANCE DU MERCREDI 04 MARS 2026**

Date de la convocation  
18/02/2026  
Date d'affichage  
/03/2026

**OBJET : Administration générale – Prorogation de la délibération CS250205 - Mise en place de subventions d'équipement dans le cadre de la réduction de la vulnérabilité au risque d'inondations.**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques DEWYNTER**

L'USAN a notamment dans ses missions la prévention des inondations par le biais de son action régulière sur les cours d'eau non domaniaux (entretien, restauration...) et la réalisation d'ouvrages structurants.

En novembre 2021, puis en novembre 2023 à janvier 2024, de nombreuses communes du territoire de l'USAN ont été touchées par des inondations exceptionnelles.

Ces événements ont été supérieurs aux occurrences de crues habituellement utilisées pour la conception des ouvrages structurants (leur niveau de protection).

Ainsi, dans un contexte de changement climatique et d'augmentation de ces événements exceptionnels, ainsi que du fait des délais imposés par la réglementation pour la réalisation des ouvrages et du fait de l'existence d'événement dépassant les capacités de protection des dits ouvrages, notre syndicat a engagé une stratégie complémentaire visant à accompagner l'adaptation des habitations au risque d'inondation.

Cette stratégie concerne principalement, la réduction de la vulnérabilité au risque d'inondation des bâtiments, qui est normalement avant tout de la responsabilité des propriétaires.

Afin de contribuer à harmoniser l'accompagnement des habitants, dans le cadre des événements exceptionnels, l'USAN complète les dispositions et engagements des communes par un dispositif de subventions exceptionnelles d'équipement dans le cadre de la réduction de la vulnérabilité au risque d'inondations.

Ce dispositif a été mis en place par délibérations du Comité Syndical du 19 octobre 2022 et du 15 novembre 2023, puis modifié le 19 juin 2024. Il a été prorogé et actualisé pour 2025 par la délibération du 26 février 2025.

Il est proposé aujourd'hui **de renouveler et d'actualiser ces délibérations** afin d'ajuster le dispositif aux autres mesures déjà en place.

Ainsi, pour 2026, la subvention exceptionnelle d'équipement serait accordée **selon les conditions précédemment définies** et suivantes :

- **Aide financière de 80% du montant global des diagnostics et/ou travaux, dans la limite de 3 500 € TTC de travaux par habitation et dans l'enveloppe de 30 000 € voté par le Comité Syndical au budget 2026.**

Ces dispositions peuvent venir en complément d'une autre aide publique pour le même objet, dans la limite de 100% de financement.

Cette subvention exceptionnelle vaut pour l'année 2026. Les crédits affectés à cette dépense seront imputés au chapitre 204 du budget primitif 2026 de l'USAN.

Le bureau a émis un avis

DGS/SP

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DU NORD



NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS

Afférents au Comité Syndical	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
47	47	
Délibération		
26	03	12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ  
DE L'UNION SYNDICALE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD**

**SÉANCE DU MERCREDI 04 MARS 2026**

Date de la convocation  
18/02/2026  
Date d'affichage  
/03/2026

**OBJET** : Augmentation de la participation au financement de la  
prévoyance santé

**Rapporteur : Monsieur Thierry LAZARO**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la délibération n°2012/37 du 19 décembre 2012 fixant la participation de l'USAN au financement de la prévoyance santé dans le cadre d'une procédure de labellisation,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 5 mars 2026,

Considérant que les personnes publiques mentionnées à l'article L.4 du code général de la fonction publique participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents que ces personnes publiques emploient, ces garanties sont au minimum celles définies au II de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale.

Considérant que sont éligibles à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics les contrats destinés à couvrir les risques mentionnés à l'article L. 827-1 mettant en œuvre les dispositifs de solidarité mentionnés à l'article L. 827-3, cette condition pouvant être attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues à l'article L. 310-12-2 du code des assurances.

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, l'USAN souhaite continuer à participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire pour le risque santé.

Le Président précise que chaque agent bénéficiant de cette participation doit remettre une attestation de sa mutuelle justifiant de la labellisation de son contrat chaque année. Il est rappelé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation.

Dans un but d'intérêt social, la collectivité souhaite continuer à moduler sa participation, en prenant en compte le revenu des agents et leur situation familiale.

En application des critères retenus, le montant mensuel de la participation est modifié et augmenté comme suit :

- 30 € pour les agents dont le revenu mensuel brut est inférieur ou égal à 2 400 € ;
  - 25 € pour les agents dont le revenu mensuel brut est compris entre 2 401 € et 3 000 € ;
  - 20 € pour les agents dont le revenu mensuel brut est supérieur ou égal à 3 001 €.
- ✓ Une somme de 5 € supplémentaire est attribuée pour chaque personne à charge de l'agent.

Le Comité Syndical décide :

- De verser la participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque santé, selon les conditions reprises ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026;
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.

Le Bureau a émis un avis